



RÉSUMÉ:

Tim MAXIAN RUSCHE :

LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES PAR LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Date de soutenance : 9 septembre 2013

Le projet de thèse contient une analyse politique, économique et juridique de la régulation économique au sein de l'UE, qui vise la promotion de l'électricité produite à partir des sources renouvelables (ci-après : l'électricité verte). Une première partie, qui jette les bases, explique le contexte historique, politique et régulateur. Les compétences de l'UE dans le domaine de l'énergie depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne y revêtent d'une importance particulière.

L'analyse politique décrit les deux tentatives (infructueuses) de la Commission européenne qui visaient à harmoniser la promotion de l'énergie verte. Elle démontre, comment une alliance d'ONG verts, de représentants des producteurs d'électricité verte et d'Etats membres craignant pour leur souveraineté ont fait échouer ces deux tentatives sous le prétexte de la subsidiarité.

L'analyse économique démontre que – contrairement à ce que pensait la Commission européenne – la promotion de l'électricité verte moyennant un prix d'achat fixe est, dans des conditions idéales, aussi efficient que la promotion par le négoce des certificats, et que dans les conditions réelles, elle est même supérieure en termes d'efficacité économique. Elle analyse aussi l'interaction de la promotion de l'électricité verte avec le système des certificats pour le CO₂.

L'analyse juridique est focalisée sur le droit des aides d'Etat, la libre circulation des biens, et l'interdiction de la taxation discriminatoire. Elle consacre aussi des développements au droit de l'OMC.

La thèse conclut avec des recommandations pour la politique à suivre à l'avenir, à la fois *de lege lata* et *de lege ferenda*.